

**ARRÊTE DU MAIRE**  
**N° 2022-850 -POL**

**Portant réglementation du stationnement et de la circulation**  
**« Tel est ton combat » TELETHON 2022**

**Le Maire de la Commune de SAVERDUN,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'autorisation d'occupation du domaine public N°2022-849-URB,

Considérant la demande formulée en date du 23 novembre 2022, par l'association « Tel est ton combat », représentée par Madame MISTOU Claire,

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement de tous les véhicules afin de permettre le bon déroulement de la manifestation du téléthon 2022 et des illuminations de la ville.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Afin de permettre le bon déroulement de la manifestation « Tel est mon combat » et les illuminations de la ville, le stationnement de tous les véhicules et la circulation sont réglementés de la manière suivante :

- ✓ Du 02 décembre 2022 à 00h00 au 03 décembre 2022 à 2h00, le stationnement de tous les véhicules est interdit, Allée du Balouard, au droit des N°57 à N°67 (06 places dont celles réservées aux véhicules électriques et PMR), selon plan annexé.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire matérialisant ces interdictions est fournie, mise en place et entretenue par les services techniques de la collectivité.

**Article 4 :** Les véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté sont considérés comme gênant la circulation publique au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route.

**Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la collectivité, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Saverdun sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saverdun le, 24 Novembre 2022

Le Maire



Philippe G...

